

ASSAINISSEMENT

**SCHÉMA DIRECTEUR MÉTROPOLITAIN
AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

ÉTAT DES LIEUX

LA GESTION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT MÉTROPOLITAINS

La Métropole Aix-Marseille-Provence œuvre au bon fonctionnement de ses systèmes d'assainissement en s'appuyant sur les études réalisées et les actions proposées par le Schéma Directeur.

QUI ASSURE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?

La Métropole est maître d'ouvrage de 71 systèmes d'assainissement collectifs qui jouent un rôle d'interface entre les villes et les milieux aquatiques. Chaque système comprend une station d'épuration (STEP) et son réseau de collecte. Leurs capacités varient fortement selon les zones géographiques. À titre d'exemple, le système d'épuration de Marseille-Géolide absorbe environ 60 % des eaux usées du territoire métropolitain.

Le service de l'assainissement collectif fonctionne selon quatre modes de gestion distincts :

- Délégation de service public (ou DSP) :
57 communes concernées.
- Régie à personnalité morale :
19 communes concernées.
- Contractualisation avec une société publique locale :
12 communes concernées.
- Régie métropolitaine :
3 communes concernées.
- Délégation à un syndicat mixte :
1 commune concernée.

Les gestionnaires exploitent et entretiennent les systèmes de collecte et les STEP sous la gouvernance générale de la Métropole qui fixe les objectifs en matière de performance.

Afin de maîtriser le prix de l'eau, la Métropole établit des partenariats avec des financeurs potentiels. Dans ce domaine, son principal partenaire est l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse avec qui elle conclut des contrats de projets permettant l'obtention de subventions d'investissement.



5 ENJEUX CLÉS POUR LA MÉTROPOLE

La préservation des milieux récepteurs (lacs, étangs, mer, canaux d'irrigation) constitue l'enjeu premier des systèmes d'assainissement (voir fiche Traitement). Les études métropolitaines permettent de quantifier les rejets des STEP (voir fiche Rejets et mesures) puis d'analyser leurs impacts sur les milieux naturels (voir fiche Flux et impacts) afin de prendre les mesures appropriées.

Les enjeux de l'assainissement portent également sur :

- la conformité des systèmes vis-à-vis de la réglementation (voir fiche « Conformité des rejets »),
- la connaissance et le renouvellement des réseaux et ouvrages (voir fiche « Gestion patrimoniale »),

- la rationalisation des ouvrages à travers le regroupement de certaines STEP, le raccordement des assainissements non collectifs au réseau public d'assainissement et une meilleure gestion des matières de vidange (voir fiche « Sous-produits »),
- l'anticipation des besoins de demain :
 - récupération de chaleur et d'eau (voir fiche REUT),
 - valorisation des boues d'assainissement en biogaz (voir fiche Sous-produits),
 - hausse des volumes d'eaux à traiter liée à l'augmentation de la population (voir fiche Charges futures),
 - adaptation des systèmes à l'élévation de la température et du niveau de la mer (voir fiche Changement climatique).

Pour chacun de ces enjeux, la Métropole prévoit un programme d'actions ambitieux sur une durée de 20 ans (voir fiche Schéma Directeur).

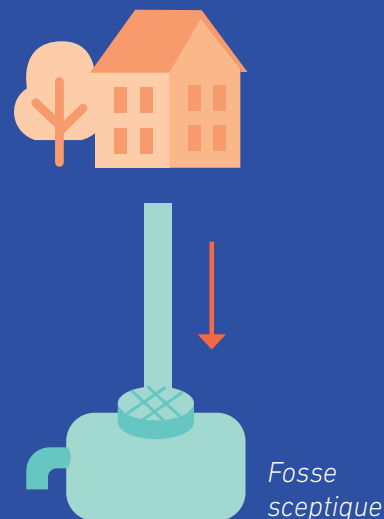


Analyse de la qualité de l'eau - Géolide - Marseille

DU SDAGE AU SDMASS

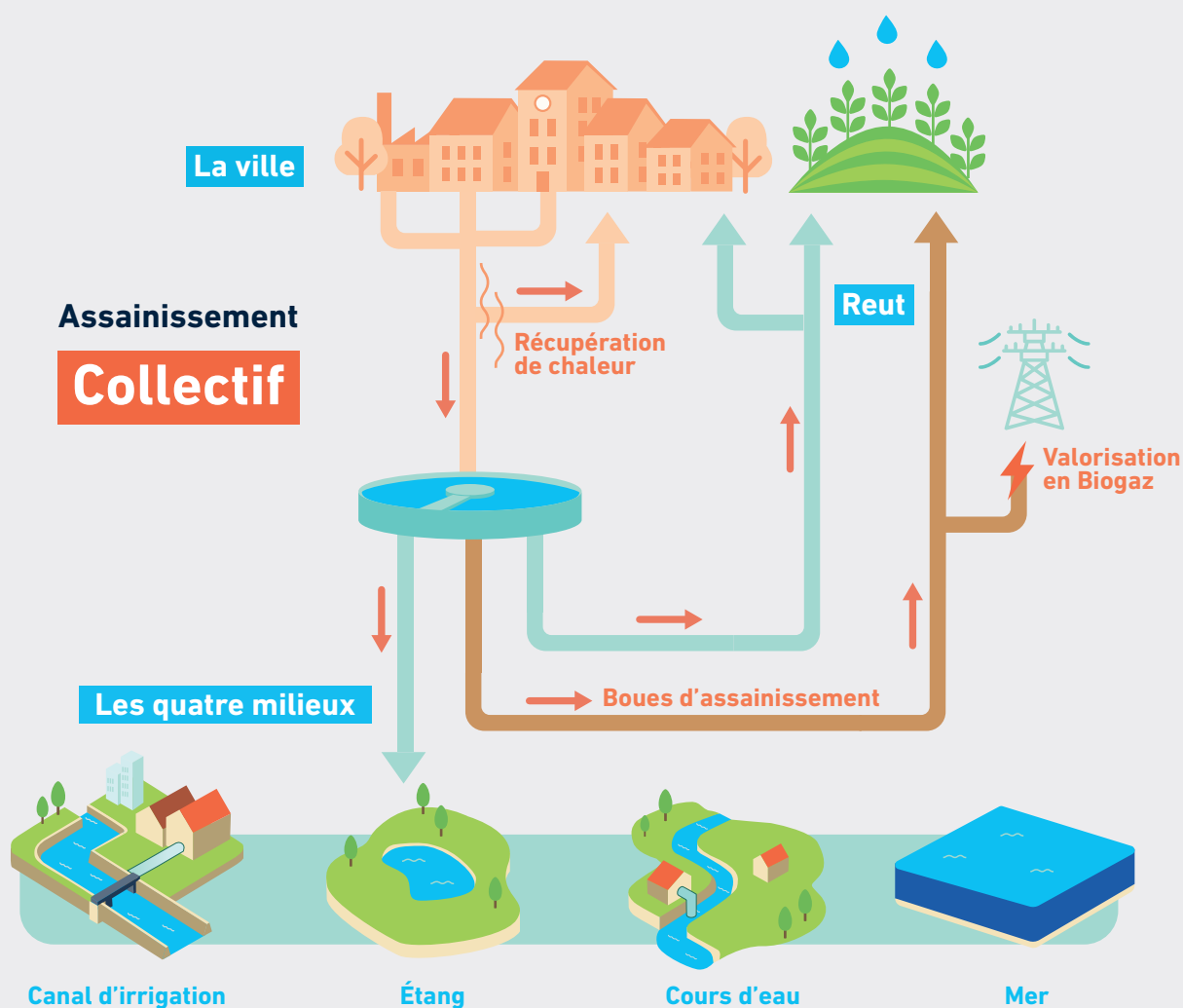
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) oriente la gestion de l'eau à l'échelle du bassin. Il est émis par le comité de bassin Rhône-Méditerranée et approuvé par le préfet coordonnateur de bassin. Il fixe des objectifs d'état des milieux aquatiques par territoire, bassin versant et masse d'eau.

Un programme de mesures (PDM), émis par les mêmes acteurs, identifie les initiatives prioritaires à engager pour atteindre les objectifs du SDAGE : environ 7 100 actions territorialisées sur plus de 2 000 masses d'eau (fleuves, étangs, golfs...) sont ainsi prévues entre 2022 et 2027, dont près de 400 intégrées au schéma directeur métropolitain de l'assainissement sanitaire (SDMASS) métropolitain.



Assainissement

Non collectif



Métropole
Aix-Marseille-Provence
Direction de la communication

08 janvier 2025

Crédits photos
© *François Moura*
© *David Girard*

Création agence
The Golden Noise